

B.P. 75088
57073 METZ Cedex 3

DECISION
portant délégation de signature

N° 2026/010-V01/DS

Le Directeur de l'Établissement Public de Santé Mentale Metz-Jury,

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles D.6143-33 à D.6143-36,

Vu l'arrêté de nomination de la directrice générale du centre national de gestion en date du 4 novembre 2025,

Considérant la décision de nomination de Monsieur WENDLING en qualité de Directeur de l'EPSM Metz Jury, du Centre Hospitalier de LORQUIN et de l'EHPAD de FENETRANGE en date du 1^{er} janvier 2026,

Considérant la décision de nomination de Madame le Docteur SOLER en qualité de Cheffe de Pôle à l'EPSM Metz Jury compter du 1^{er} avril 2019,

Considérant la décision de nomination de Madame CEBADERO en qualité de Cadre de santé, collaborateur du chef de pôle à l'EPSM Metz Jury à compter du 1^{er} janvier 2026,

Considérant l'organigramme de l'établissement,

DECIDE

Article 1 : Délégation de signature est donnée au Docteur SOLER, cheffe du pôle de la psychiatrie adulte ambulatoire pour signature des demandes de congés des secrétaires médicales et toutes les autorisations d'absences (assistant(e)s médico-administratif(ve)s ou adjoint(e)s administratif(ve)s).

Article 2 : En l'absence ou en cas d'empêchement du chef de pôle, la délégation mentionnée à l'article 1 est donnée au cadre de santé collaborateur du chef de pôle.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2026. Elle annule et remplace toutes les décisions précédentes

Article 4 : Monsieur le Directeur est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil départemental des actes administratifs de l'Etat ainsi que sur le

portail de l'établissement, sera notifiée aux personnes concernées, sera transmise sans délai à Monsieur le Trésorier Principal et communiquée au conseil de surveillance lors de sa plus proche séance.

Jury, le 1^{er} janvier 2026

